

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 11 décembre 2018 à 21 Heures.

L'an deux mille dix huit, le mardi 11 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : MM LAGARDE, LABADIE, AURENSAN, BARNADAS, DARBAS, GARCIA, CHANUT, NAVARRE, PAYROS, Mmes SARNIGUET et PESQUIDOUX

Etaient absents et excusés : M. GARROS ayant donné procuration à Mme SARNIGUET – M. LETELLIER

Etait absent : M. DUBOURDIEU

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2018 qui n'appelle aucune observation.

ORDRE DU JOUR :

- **Reconduction contrats assurance**
- **Accessibilité 4^{ème} tranche**
- **Transfert parcelles**
- **Commission Assainissement**
- **Révision des loyers**
- **Subvention réfection façades**
- **Conventions :**
 - **signalisation**
 - **médiathèque/école**
- **Lotissement**
- **Commission Forêt**
- **Place des Arènes**
- **Chocolats de Noël**
- **Contrat gaz naturel**

Monsieur Patrick NAVARRE est nommé secrétaire de séance.

Reconduction contrats assurance

Monsieur le Maire indique qu'il convient de reconduire les divers contrats d'assurance de la commune qui arrivent à échéance. Il a rencontré M. Breuils, responsable de secteur assurance des professionnels au Crédit Agricole Pyrénées Gascogne pour la SMACL. Il énumère les propositions d'assurance, à savoir :

- Responsabilités, sans franchise ----- 816.71 €
- Protection juridique, sans franchise ----- 336.21 €
- Protection fonctionnelle, sans franchise ----- 80.03 €
- Dommages aux biens, avec franchise 300 € ----- 7 804.32 €
et sans franchise 8950.34 € soit 1146.02 € en sus
- Véhicules à moteur, sans franchise ----- 1 739.73 €
et avec franchise 1550.04 € soit 189.69 € en moins
- Auto collaborateurs, sans franchise ----- 350.52 €

Monsieur le Maire propose de retenir ces garanties, avec franchise pour les biens et sans franchise pour les véhicules,

soit un total TTC de----- 11 127.52 €

Pour information, il ajoute que le montant en 2017 était de 13365 € 25 et en 2018 de 13 777.36 €.

Accord à l'unanimité.

Accessibilité 4^{ème} tranche

Monsieur le Maire rappelle qu'un Ad'AP (agenda d'accessibilité programmé) avait été adopté en réunion du conseil le 17 septembre 2015.

Il convient de lancer la quatrième des 6 tranches prévues (2016-2021) et de choisir les différentes entreprises qui interviendront au Club House du Tennis et dans le bureau de l'assistante sociale à l'ancien collège.

Divers devis sont présentés par M. Labadie, Adjoint au Maire, responsable des bâtiments, à savoir :

CLUB HOUSE TENNIS :

HANDINORME pour des accessoires pour PMR : 401,99 € HT soit -----482,39 € TTC
 Sté GEDIMAT pour les menuiseries : 1415,88 € HT soit -----1699,06 € TTC
 Sté GEDIMAT pour cloisons et accessoires : 73,39 € HT soit ----- 88,07 € TTC
 GARCIA MIKAEL pour WC surélevé PMR : 506,00 € HT soit-----607,20 € TTC
Total club house tennis : 2397,26 € HT soit-----2876,72 € TTC

BUREAU ASSISTANTE SOCIALE

GARCIA MIKAEL pour WC surélevé PMR lavabo, accessoires :
 1683,- € HT soit-----2019,60 € TTC
 HANDINORME pour des accessoires pour PMR : 694,76 € HT soit-----833,71 € TTC
 Sté GEDIMAT pour les menuiseries et accessoires: 447,74 € HT soit-----537,29 € TTC
Total bureau assistante sociale : 2825,50 € HT soit-----3390,60 € TTC
Et un total général de : 5222,76 € HT soit-----6267,32 € TTC

Monsieur le Maire indique alors que des subventions pourront être sollicitées auprès de la Région et de l'Etat (DETR) et propose d'arrêter le plan de financement suivant :

Total Tranche 4 – Travaux accessibilité HT ----- 5222,76 €
 Subvention Région 30 % ----- 1 567,00 €
 DETR 20 % ----- 1 045,00 €
 Autofinancement ----- 2 611,00 €
 soit un total de ----- 5 222,76 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- De lancer l'opération « quatrième tranche travaux accessibilité »
- D'adopter le plan de financement proposé
- de solliciter des subventions auprès de l'état (DETR) et de la Région
- De retenir les devis proposés
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents liés à cette opération.

Transfert parcelles

Monsieur le Maire rappelle le dossier de transfert de parcelles entre la commune et les familles Schaerer et Plandé. Les nouveaux numéros de parcelles sont maintenant connus et enregistrés, il en donne le détail.

Parcelle AC 156 Commune devient :

AC 302 Ancien boulodrome propriété de la commune pour 557 m²

AC 303 Achat Schaerer pour 10 m²

AC 304 Achat Schaerer pour 3 m²

Parcelle AC 158 Schaerer devient :

AC 307 et 305 pour 2274 m² et 158 m²

AC 306 la commune achète 361 m²

Parcelle AC 263 Plandé devient :

AC 308 pour 1515 m²

AC 309 la commune achète 174 m²

Le conseil municipal approuve ces nouvelles numérotations, la délibération correspondante sera transmise au service du Bindoc du Centre de Gestion chargé d'établir les actes administratifs.

Commission Assainissement

Monsieur le Maire donne la parole à M. BARNADAS, en charge de l'assainissement qui informe l'assemblée que la commission réunie le 6 décembre dernier, a décidé de ne pas augmenter les tarifs appliqués aux usagers, ceux de 2018 sont reconduits :

- Foyer : Prix du m³ : 0,77 €
- Industriel (équipé d'un assainissement autonome) : Convention spécifique pour PFMP
- Industriel (non équipé d'un assainissement autonome) : Prix du m³ : 0,68 €
- Terme fixe annuel pour tous : inchangé à 80 €
- D'établir deux facturations annuelles en juin et en décembre

Avis favorable à l'unanimité.

Il ajoute que la Taxe obligatoire Agence de l'Eau Adour Garonne n'augmente pas et reste à 0,25 €/m³ et qu'une prime d'un montant de 4854 € a été versée par cet organisme dans le cadre de l'aide à la performance épuratoire, aide qui risque de disparaître à l'avenir.

Monsieur Barnadas évoque ensuite les tests à la fumée effectués par l'entreprise Labat sur la commune. Un premier diagnostic a été rendu et de nouveaux tests seront réalisés dans les prochains jours pour cibler les problèmes au niveau du réseau pluvial, les propriétaires concernés ont été prévenus par courrier.

Il rappelle également que l'article 64 de la loi Notre portant nouvelle organisation territoriale de la République attribue, à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020. Mais une circulaire propose la faculté, pour les communes

membres de communautés de communes, de reporter la date du transfert de ces compétences du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026.

Monsieur le Maire propose, vu l'importance du travail à réaliser pour concrétiser et finaliser ce dossier de repousser la date du transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2026, afin de pouvoir l'effectuer dans les meilleures conditions.

Avis favorable à l'unanimité.

Révision des loyers

✓ Révision des loyers

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réviser le prix des différents loyers communaux suivant l'indice de référence des loyers connu aux dates d'échéances et de comptabiliser la hausse aux locataires concernés.

La révision est donc calculée de la manière suivante :

- à compter du 1^{er} janvier 2019 : Loyer mensuel X Variation annuelle de la moyenne associée du 2^{ème} trimestre 2018 (+ 1,25 %),

- à compter du 1^{er} septembre 2019 : La Poste : Loyer mensuel X Variation annuelle de la moyenne associée du 4^{ème} trimestre 2018 (non paru à ce jour).

Avis favorable de l'assemblée

Subvention réfection façades

Monsieur le Maire donne lecture des conditions d'attribution de subvention pour la réfection des façades des habitations et propose de les reconduire pour l'année 2019 selon les mêmes critères :

- **Crépis ordinaire, peinture**
Taux : 20 % du montant des travaux HT
Plafond de la subvention -----600 euros
- **Pierres, Colombages**
Taux : 30 % du montant des travaux HT
Plafond de la subvention ----- 1200 euros
- **Façade caractéristique**
Taux : 50 % du montant des travaux HT
Plafond de la subvention ----- 1500 euros

Avis favorable.

Conventions

■ Signalisation

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu deux demandes pour l'installation de panonceaux de signalisation de la part de M. PACI Tommy – Brasserie des Arènes et de M. VAYRAC Jean-François – Carchet City.

Comme pour les précédentes opérations de ce type auprès des artisans et commerçants locaux, Monsieur le Maire explique qu'il convient de passer une convention avec les intéressés afin qu'ils participent à l'achat des matériaux, commandés par la commune et la mise en place par le service technique.

Le montant de la prestation s'élève à :

■ 235 € 08 € pour Monsieur PACI Tommy

■ 235 € 08 € pour Monsieur VAYRAC Jean-François

suivant le devis fourni par LACROIX SIGNALISATION.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise M. le Maire à signer les conventions devant intervenir.

■ Médiathèque/école

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention pouvant être conclue entre la Médiathèque Municipale et l'école élémentaire Abel Sempé, afin de soutenir le développement de la lecture publique dans la commune, à compter du 1^{er} janvier 2019.

La médiathèque municipale s'engage à :

- mettre à disposition de l'école du personnel et un local approprié, une collection d'ouvrages spécifiques, assurer l'accueil des classes, proposer une aide technique ou travailler sur un projet commun.

L'école s'engage à restituer tous les livres empruntés.

Avis favorable de l'assemblée.

Lotissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été convenu de verser le produit de la vente de la parcelle E 1628 à Mme THIEUX (qui a acquis également le Lot n°1), sur le budget du lotissement afin de régler cette somme de 5645 Euros au mandataire judiciaire chargé de la liquidation de la SemGers.

Pour ce faire, deux décisions modificatives sont nécessaires, à savoir :

1 - Budget commune :

INVESTISSEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|--|-------------------|---|-------------------|
| Article (chap) - opération | Montant | Article - opération | Montant |
| 2041632(204): Bâtiments et installations | 5 645.00 € | 021 (021) : Virement de la section de fonct | 5 645.00 € |
| | 5 645.00 € | | 5 645.00 € |

FONCTIONNEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|--|--------------------|--|--------------------|
| Article (chap) - opération | Montant | Article - opération | Montant |
| 023 (023) : Virement de la section d'investissem | 5 645.00 € | 775 (77) : Produits des cessions d'immobilis | 5 645.00 € |
| | 5 645.00 € | | 5 645.00 € |
| TOTAL DEPENSES | 11 290.00 € | | 11 290.00 € |

2 - Budget lotissement :

FONCTIONNEMENT

| Dépenses | | Recettes | |
|--------------------------------|-------------------|--|-------------------|
| Article (chap) - opération | Montant | Article - opération | Montant |
| 6015 (011) Terrains à aménager | 5 645.00 € | 774 (77) : Subventions exceptionnelles | 5 645.00 € |
| | € | | € |
| TOTAL DEPENSES | 5 645.00 € | | 5 645.00 € |

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

Commission Forêt

Monsieur le Maire donne la parole à M. Chanut, Président de la commission agriculture-forêt qui indique avoir assisté avec M. Letellier, le 19 novembre dernier à la réunion des communes forestières et distribue un courrier signé par M. Duclavé, président de l'association des communes forestières du Gers et M. Cros, président de l'union régionale des collectivités forestières Occitanie.

Monsieur Chanut attire l'attention des élus, sur le fait qu'à partir du 1^{er} juillet 2019, l'ONF encaissera à la place des communes les recettes tirées de ventes de bois des forêts communales pour les reverser dans les 2 à 3 mois plus tard. Actuellement la commune reçoit directement le bénéfice de la vente de ses bois. Aussi le conseil municipal peut manifester son opposition en décidant de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune.

Monsieur Chanut donne lecture d'une proposition de délibération et le conseil municipal décide à l'unanimité de s'opposer à l'encaissement des recettes par l'ONF.

Place des Arènes

Monsieur le Maire donne la parole à M. Payros qui présente un projet de réaménagement et embellissement d'une partie de la place des Arènes.

Il fait part de l'opportunité d'acheter auprès de la Gravière de Cahuzac sur L'Adour du remblai au prix de 1 euro la tonne.

Le projet consiste à aplanir une partie de la place, créer un muret, implanter des arbres et/ou arbustes.

Les associations Aignan Y Toros et Association Sportive de la Course Landaise ont été sollicitées par la Société Bouliste Aignanaise, elles sont favorables à la mise en œuvre de ce projet

Son coût TTC de 9500 Euros serait pris en charge par la Société Bouliste Aignanaise à hauteur de 6000 €, ce financement a été acté par le CA de l'association.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent participer à ce projet pour la somme restante de 3500 €. Accord à l'unanimité.

Chocolats de Noël

Monsieur le Maire indique aux élus que les chocolats sont à leur disposition, prêts à être distribués comme les années précédentes.

Contrat gaz naturel

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de reconduire au 1^{er} janvier 2019, les contrats de gaz de certains bâtiments communaux auprès de la société Engie.

Avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures 40 minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 13 décembre 2018 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 13 décembre 2018

Le Maire,
Philippe BARATAULT